



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

18—20 avenue Robert Schuman - 13002 Marseille

06 42 72 98 85 fsu.territoriale@ampmetropole.fr

ALERTE !

INDEMNITE EXPERTISE

Pour la **FSU**, il est anormal que la Métropole n'offre aucune perspective d'évolution financière continue à ses agents.

Nous sommes convaincus qu'un agent en fin de carrière doit être mieux valorisé qu'un agent sans expérience qui débute.

L'expérience professionnelle doit être reconnue !

Car les agents méritent la reconnaissance de leur travail tout au long de leur carrière.

Car cela maintient la motivation et offre des perspectives supplémentaires de progression alors que nous n'aurons pas tous la possibilité d'être promu ou de prendre des responsabilités dans notre carrière.

Car cela contribuerait à rendre la Métropole encore plus attractive qu'elle ne l'est déjà !



Alors, quelles sont les propositions de la FSU ?

- ⇒ La mise en place de strates d'évolution récurrentes fixées à minima tous les 5 ans;
- ⇒ Une part d'IFSE, le RI expertise, qui augmente à chaque strate;
- ⇒ Une part basée sur la différence entre les montants planchers des fonctions, votés par la métropole, et les plafonds réglementaires définis par l'Etat;
- ⇒ Une application assurée même en restant toute sa carrière dans la même fonction ou dans une fonction du même groupe ou de niveau équivalent;
- ⇒ Une entrée immédiate dans le dispositif avec la prise en compte de l'ancienneté dans la collectivité.

Pour qui ?

Pour tous les agents métropolitains, fonctionnaires ou contractuels !

**LA FSU A DÉPOSÉ UN RAPPORT À L'ADMINISTRATION LE 24/09/24
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE SALARIALE
ADRESSÉE À TOUS LES AGENTS MÉTROPOLITAINS**